

## COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 3 décembre 2020

-----

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

#### **ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, Mme Laroche, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Maroun, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

#### **ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Labbé donnant pouvoir à M. Sadi

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Hanotin, M. Taïbi, M. Bluteau, Mme Cerrigone, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme

-----



## Délibération n° 09-05 du 3 décembre 2020

### SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT À L'ASSOCIATION « SOUTIEN AUX GÉNÉRATIONS AVENIR – SAGA » ET À L'ASSOCIATION DÉPARTEMENTALE DE SAUVEGARDE DE L'ENFANT, DE L'ADOLESCENT ET DE L'ADULTE DE SEINE-SAINT-DENIS (ADSEA) - SERVICE ADEF – AVENANT À LA CONVENTION.

#### La commission permanente du conseil départemental,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et des familles,

Vu le code de la santé publique,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue avec l'association « Soutien Aux Générations Avenir » (SAGA) le 16 décembre 2019,

Vu la convention pluri annuelle d'objectifs et de moyens conclue avec l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte de Seine-Saint-Denis (ADSEA) le 27 mars 2014,

Vu la demande de subvention présentée par l'association SAGA, sise 19, rue Camier à Bobigny, le 12 mai 2020,

Vu la demande de subvention présentée par l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte de Seine-Saint-Denis (ADSEA), le 8 septembre 2020 ,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

#### après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE une subvention de 37 000 euros à l'association « Soutien Aux Générations Avenir » (SAGA) au titre de l'année 2020 ;



- ATTRIBUE une subvention de fonctionnement de 301 300 euros à l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte de Seine-Saint-Denis (ADSEA) pour le service Adef au titre de l'année 2020 ;

- APPROUVE l'avenant à la convention, dont projet ci-annexé, entre le Département et l'Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant, de l'Adolescent et de l'Adulte de Seine-Saint-Denis (ADSEA), relatif à la subvention de fonctionnement pour le service Adef au titre de l'année 2020 ;

- AUTORISE M. le président du conseil départemental à signer ledit avenant au nom et pour le compte du département.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation

|                                      |                        |  |   |
|--------------------------------------|------------------------|--|---|
| Adopté à l'unanimité : ✓             | Adopté à la majorité : | Voix contre : 0                          | Abstentions : 0                                       |
| Date d'affichage du présent acte, le |                        | Date de notification du présent acte, le | Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le |

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*